

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 21 mai 2026 à 10h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 13/05/2026

Date de publication : **03 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un mai à dix heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sépard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 21 - Absents : 4 dont pouvoirs : 2

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, Gérard BOUCHARD, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Henri CHIRIS, Dominique CONDO, Jean-Marc DELIA, Sandrine GIRAUD, Jean-Marc MACARIO, Damien MATTEOLI, Ismaël OGEZ, Adrien PRATO, Hervé ROMANO, Gilles RONDONI, Ludovic SANCHEZ-ZAMPOLINI, Clément THIERY, Brigitte VIDAL, Christian ZEDET.

PROCURATIONS : François ROUSTAN à Jérôme VIAUD, Florence SIMON à Jean-Marc DELIA.

ARRIVÉS EN COURS DE SÉANCE : Florence SIMON après le vote des décisions, Florent ROSSI après le vote des décisions.

ABSENTS : Jean-Louis CONIL, Marie-Louise GOURDON, Claude SERRA, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

-
- 1. Point d'étape de la 1^{ère} édition Ride&Trail By Pays de Grasse en présence des partenaires**
 - 2. Projets de décisions du bureau communautaire**

DB2026_042 : HABITAT & LOGEMENT - Aides à l'amélioration de l'habitat privé - Attribution de subventions

DB2026_043 : HABITAT & LOGEMENT - Opération d'acquisition en VEFA de 15 logements locatifs sociaux -Résidence "Harmony" à Mouans-Sartoux (06370) - Garantie d'emprunts CDC accordée à CDC Habitat Social - Contrat de Prêt N°186777

DB2026_044 : RESSOURCES HUMAINES - Mutualisation - Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à la ville de Grasse pour la réalisation des missions de guide conférencier

DB2026_045 : RESSOURCES HUMAINES - Mutualisation - Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à la ville des Mujouls pour la réalisation de missions administratives

DB2026_046 : RESSOURCES HUMAINES - Mutualisation - Convention de mise à disposition d'un agent de la ville de Grasse à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour la réalisation de missions de contrôle de gestion

DB2026_047 : MOBILITES - Convention relative à la création d'un parking de covoiturage à Grasse, entre le Département des Alpes-Maritimes, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la société Sun Energy 06 et la ville de Grasse

DB2026_048 : DEVECO - Renouvellement de l'adhésion à l'association RISINGSUD au titre de l'année 2026

DB2026_049 : DEVECO - Adhésion à l'association Incubateur Provence Côte d'Azur au titre de l'année 2026

3. Préparation du conseil communautaire

4. Présentation des missions du service Environnement et remise des diplômes aux communes lauréates de la dernière édition du concours « Villes et Villages Etoilés » ainsi qu'à la CAPG pour sa candidature au label « Territoire de Villes et Villages Etoilés »

Reporté > **5. ~~Projet relatif aux seniors par M. Quentin MATTON~~**

6. Questions diverses

➤ Le sujet suivant a tout d'abord été abordé :

1. Point d'étape de la 1^{ère} édition Ride&Trail By Pays de Grasse en présence des partenaires

Décision n°DB2026_042 : HABITAT & LOGEMENT - Aides à l'amélioration de l'habitat privé - Attribution de subventions

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre des projets d'amélioration de l'habitat privé, la communauté d'agglomération attribue sur ses fonds propres, des aides aux travaux de rénovation de logements anciens, sous certaines conditions, en complément des aides de l'Anah. Aussi a-t-elle été saisie, via les opérateurs agréés "Mon Accompagnateur Rénov'" (MAR), sur l'octroi de subventions. Les dossiers ont préalablement été instruits et agréés par la communauté d'agglomération, délégataire des aides de l'Anah. Les projets portent sur un montant total de travaux de 131 055,00 € HT subventionné à hauteur de 33 795,00 € par la communauté d'agglomération et de 9 127,00 € par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER**, dans le cadre établi par les conventions d'OPAH RU (2022-2027), et de pacte territorial France Rénov' (2025-2029), et par la présente délibération, les aides de la communauté d'agglomération pour un montant global de **33 795,00 €**, et les aides de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant total de **9 127,00 €**, aux propriétaires cités ci-avant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements des subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2026 et suivants au chapitre 204, article 20422 et chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le remboursement de sa participation conformément aux conventions de financement établies entre la Région et la communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Décision n°DB2026_043 : HABITAT & LOGEMENT - Opération d'acquisition en VEFA de 15 logements locatifs sociaux -Résidence "Harmony" à Mouans-Sartoux (06370) - Garantie d'emprunts CDC accordée à CDC Habitat Social - Contrat de Prêt N°186777

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La SA D'HLM CDC Habitat Social prévoit l'acquisition en VEFA de 15 logements locatifs sociaux financés en PLUS et en PLAI par des prêts accordés par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) dans l'opération "Harmony", située à Mouans-Sartoux (06370). Elle sollicite de la communauté d'agglomération sa garantie totale pour ces prêts. Aussi, est-il proposé au bureau communautaire d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour les 4 lignes de prêt d'un montant total de 2 093 316,00 €. En contrepartie de la garantie, le bailleur social s'engage à réserver trois logements à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, en complément de deux logements réservés au titre de la subvention.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de prêt N°186777, joint en annexe et suivant les modalités exposées ci-dessus ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts et de réservation de logements, jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente décision.

Décision n°DB2026_044 : Mutualisation - Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à la ville de Grasse pour la réalisation des missions de guide conférencier

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La mise en place d'une convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à la ville de Grasse pour la réalisation des missions de guide conférencier et pour le projet Education Artistique Culturelle (EAC) du service ville d'art et d'histoire et la maison du patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 3 ans.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 22 % d'un temps complet de Monsieur Laurent POUPPEVILLE en qualité de guide conférencier et pour le projet Education Artistique Culturelle à la ville de Grasse à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 3 ans ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2026 et suivants.

Décision n°DB2026_045 : Mutualisation - Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à la ville des Mujouls pour la réalisation des missions administratives

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La mise en place d'une convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à la commune des Mujouls pour la réalisation de missions administratives à compter du 1^{er} mai 2026 pour une durée de 6 mois.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 25 % d'un temps complet de Madame Danielle FOUQUES pour réaliser des missions administratives à la ville des Mujouls à compter du 1^{er} mai 2026 pour une durée de 6 mois ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe ainsi que ses éventuels avenants ;

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget principal 2026

Décision n°DB2026_046 : Mutualisation - Convention de mise à disposition d'un agent de la ville de Grasse à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour la réalisation de missions de contrôle de gestion

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La mise en place d'une convention de mise à disposition d'un agent de la ville de Grasse à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour la réalisation de missions de contrôle de gestion à compter du 1^{er} avril 2026 pour une durée de 12 mois.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 10 % d'un temps complet de Monsieur Olivier GIRARDEAU pour réaliser des missions de contrôle de gestion à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à compter du 1^{er} avril 2026 pour une durée de 12 mois ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2026.

Décision n°DB2026_047 : Convention relative à la création d'un parking de covoiturage à Grasse, entre le Département des Alpes-Maritimes, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la société Sun Energy 06 et la ville de Grasse

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de sa politique de mobilité, le Département des Alpes-Maritimes prévoit l'aménagement d'un parking de covoiturage sur le site Jean-Girard à Grasse. La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) étant associée au projet pour l'installation des infrastructures de recharge destinées aux véhicules électriques, il est nécessaire d'approuver une convention globale d'aménagement entre le Département, la CAPG, la société Sun Energy 06 et la Ville de Grasse.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la signature de la convention relative à la création du parking de covoiturage « Jean Girard » entre le Département des Alpes-Maritimes, la CAPG, la société Sun Energy 06 et la ville de Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention, tous ses éventuels avenants dans la mesure où ces derniers ne viennent pas dénaturer la convention initiale ainsi que tous les autres documents relatifs à la bonne exécution de cette convention.

Décision n°DB2026_048 : Renouvellement de l'adhésion à l'association RISINGSUD au titre de l'année 2026

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

L'association RISINGSUD, agence régionale de développement économique de la Région Sud, a pour mission d'accompagner et de soutenir la croissance des entreprises et d'assurer le déploiement des Opérations d'Intérêt Régional (OIR) pour le compte de la Région. Elle joue le rôle de passerelle entre décideurs et propose des programmes d'accompagnement en matière d'ingénierie financière, de conseil RH, d'ingénierie de projets, de marketing, de communication et d'intelligence économique.

Depuis 2021, la gouvernance de RISINGSUD a été élargie afin d'impliquer les différents territoires et forces vives dans son pilotage, notamment les EPCI.

Il est proposé au bureau communautaire de renouveler l'adhésion de la CAPG au collège 3 (collectivités et leurs établissements) à l'association RisingSUD et d'autoriser le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 5 000 €.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à l'association RISING SUD au titre de l'exercice 2026 ;
- **DE DÉSIGNER** Jérôme VIAUD délégué titulaire et Clément THIERY en tant que délégué suppléant pour siéger au sein des instances de l'association RisingSUD, durant toute la durée de leur mandat ;
- **D'AUTORISER** le versement d'une cotisation d'un montant de 5 000 € au titre de l'exercice 2026 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Décision n°DB2026_049 : Adhésion à l'association Incubateur Provence Côte d'Azur au titre de l'année 2026

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

L'association Incubateur Provence Côte d'Azur (IPCA) accompagne, soutient et finance la création d'entreprises innovantes issues des laboratoires de recherche publics des Alpes-Maritimes et du Var.

Ses missions, notamment un accompagnement personnalisé, des formations et du mentorat, s'inscrivent pleinement dans la stratégie de développement économique de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG), notamment en faveur de l'innovation et de l'entrepreneuriat sur le territoire.

Il est proposé au bureau communautaire d'approuver l'adhésion de la CAPG à l'association IPCA pour l'exercice 2026 et d'autoriser le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 2 000 €.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'association Incubateur Provence Côte d'Azur au titre de l'exercice 2026 ;
- **DE DÉSIGNER** Jérôme VIAUD en tant que délégué titulaire et Clément THIERY en tant que délégué suppléant pour siéger au sein des instances de l'association durant toute la durée de leur mandat ;
- **D'AUTORISER** le versement d'une cotisation d'un montant de 2 000 € au titre de l'exercice 2026 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

- Les sujets suivants ont été abordés :
- **Préparation du conseil communautaire**
 - **Présentation des missions du service Environnement**
 - **Questions diverses**

Fin de la séance à 11h57

Fait à Grasse, le 22 mai 2026

Le Président



Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



